



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aérospatiale

Question écrite n° 3986

Texte de la question

M. Etienne Pinte attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'inquiétude du personnel d'Aérospatiale sur l'avenir de leur société : chute des prises de commandes, arrêt ou report de programmes majeurs de défense, S 45, ANS, Hermes, endettement élevé relevant de facteurs qui font craindre de lourdes suppressions d'emplois. L'Etat, qui est à la fois actionnaire principal, décideur politique en matière de lancement de programmes et d'autorisations d'exportations, doit assumer toutes ses responsabilités dans cette affaire. Il lui demande quelles sont les mesures que son ministère entend prendre pour accompagner les conséquences sociales de ces évolutions.

Texte de la réponse

Les difficultés économiques rencontrées par la société Aérospatiale l'ont amenée à engager une procédure de licenciement pour motif économique portant sur un sureffectif de 2 240 salariés. Conformément aux dispositions légales et suite aux discussions qui se sont déroulées entre les services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et l'entreprise, celle-ci va mettre en œuvre un plan social qui comprend plusieurs volets : 855 reclassements internes ; 737 départs en allocations spéciales du FNE ; 656 préretraites progressives (soit 328 postes) ; 260 passages à mi-temps (soit 130 postes). Par ailleurs, l'entreprise, avec l'aide de l'Etat, met en place une structure et des aides financières devant permettre aux 190 autres salariés de retrouver un emploi. Basé sur le volontariat, ce plan d'adaptation de l'emploi paraît devoir limiter fortement le risque de chômage des salariés dont les postes de travail seront supprimés. Les services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle seront particulièrement attentifs à la réalisation du plan social et au suivi de son application, notamment en ce qui concerne le reclassement professionnel des salariés concernés.

Données clés

Auteur : [M. Pinte Étienne](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3986

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2092

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 404